



# DOSSIER DE DEMANDE DE SUBVENTION 2024

à transmettre impérativement en Mairie avant le 20 janvier 2024

Nom de l'association :

Première demande

Renouvellement

(Cadre réservé à la Mairie)

Montant de la subvention sollicitée :

Date de réception du dossier :

Liste des pièces jointes :

## PRESENTATION DE L'ASSOCIATION

Nom de l'Association :

SIRET :

Objet de l'Association (Journal Officiel) :

Adresse du siège social :

Déclaration en Préfecture : Le \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_ n° \_\_\_\_\_

Activités proposées :

## COMPOSITION DU BUREAU DIRECTEUR

	Nom - Prénom	Téléphone	Courriel (ou adresse postale)
Président(e)			
Trésorier(e)			
Secrétaire			

Personne à contacter en cas de problème sur le dossier :

tél : \_\_\_\_\_ @ : \_\_\_\_\_

## INFORMATIONS GÉNÉRALES

Catégories	Trianiens		Hors commune		faisant de la compétition**	
	Nombre total adhérent(e)s* en 2023-2024	Nombre total adhérent(e)s* en 2022-2021	Nombre total adhérent(e)s* en 2023-2024	Nombre total adhérent(e)s* en 2022-2023	Nombre total adhérent(e)s* en 2021-2022	Nombre total adhérent(e)s* en 2022-2023
Licenciés						
Non licenciés						
Encadrement						
Total						

\*adhérents à jour de leur cotisation

\*\* les autres seront considérés en loisirs

Veillez indiquer le montant de l'adhésion annuelle :

Enfant :

Adulte:

Autre :

Votre association bénéficie-t-elle de locaux mis à disposition par la ville ?  Oui  Non

Si oui précisez lesquels :

## INFORMATIONS SUR LES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

*Le fonctionnement se traduit par vos dépenses courantes : frais de gestion administrative, comptable et organisationnelle de l'association*

À combien estimez-vous vos dépenses de fonctionnement pour l'année à venir ? €

Montant de la subvention de fonctionnement sollicitée auprès de la ville ? €

## INFORMATIONS SUR L'ENCADREMENT ET LA FORMATION

*Vos dépenses d'encadrement et de formation se traduisent par vos frais de personnels, de formation de vos salariés et de formation des bénévoles.*

### Encadrement salarié

Votre association dispose-t-elle de salarié(s) (animateur, encadrant, professeur ...) ?  Oui  Non

Si oui, combien ?

À combien estimez-vous vos dépenses d'encadrement salarié pour l'année à venir ? €

## BILAN FINANCIER (du dernier exercice)

Dates de l'exercice : Du

au

Approuvé le

Merci de joindre le compte-rendu financier de votre association en annexe de ce document.

Ainsi que le bilan prévisionnel de l'année en cours.

### INFORMATIONS CONCERNANT D'AUTRES PARTENARIATS

Votre association sollicite-t-elle d'autres partenaires publics et/ou privés, que la ville de Traînou ?

Oui

Non

Si Non, pourquoi ?

Si Oui, lesquels et pour quel montant ? (Conseil Départemental, Régional, État ...)

	2022	2023
Subvention communale de fonctionnement		
Subvention communale exceptionnelle		
Autres subventions		
Autofinancement		

## ATTESTATION

Je soussigné(e)

Président(e) de l'association

- Certifie avoir fourni les documents demandés :
- Attestation d'assurance annuelle
- Date de l'Assemblée Générale et relevé de finances présentés en Assemblée Générale par section
- Certifie exactes et sincères les informations du présent dossier.
- Certifie que le Bureau de l'association a approuvé cette demande, ainsi que le(s) projet(s) pour le(s)quel(s) elle est formulée.
- Certifie que l'association est régulièrement déclarée.
- Certifie que l'association est en règle au regard de l'ensemble des déclarations sociales et fiscales ainsi que des cotisations et paiements correspondants.
- Certifie avoir pris connaissance de l'article L 1611.4 du Code Général des Collectivités territoriales qui donne à la Mairie de Trainou un pouvoir de contrôle sur notre association.

DEMANDE AU TOTAL

€ DE SUBVENTION À LA COMMUNE DE TRAINOU.

Fait à

Le

Signature du (de la) Président(e)  
(précédée de la mention « lu et approuvé »)

Le Trésorier de l'association

Observations et Projets pour la prochaine saison :

### Attention

*Toute fausse déclaration est passible de peines d'emprisonnement et d'amendes prévues par les articles 441-6 et 441-7 du code pénal. Le droit d'accès aux informations prévues par la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'exerce auprès du service ou de l'établissement auprès duquel vous avez déposé votre dossier.*